

Bâtir votre marque personnelle

S'adresse aux :

Cadres et dirigeants, responsables du développement des affaires, professionnels indépendants, entrepreneurs naissants ou établis, professionnels ambitieux, – souhaitant se démarquer pour faire croître leur organisation et réaliser leurs propres ambitions.

Formule :

Une journée complète de 9h à 17h

Durée :

7 heures (1 jour)

Inclus :

Tout est compris : le déjeuner, les pauses santé, le dîner préparés par le restaurant Rhubarbe et le matériel didactique.

Objectifs

- Assimiler le concept de marque personnelle et son rôle dans un contexte professionnel
- Comprendre comment se distinguer à l'ère de la communication omnicanale
- Définir les éléments clés de votre propre démarche de développement d'une marque personnelle forte

Programme complet

1/Comprendre la marque personnelle et son importance en affaires

- Identifier l'impact de la communication omnicanal dans la gestion de la réputation
- Comprendre comment se bâtir une marque personnelle impactante
- Connaître les pièges ainsi que les grands principes à suivre

2/Définir les éléments constituant votre marque personnelle

- Évaluer votre positionnement actuel et identifier vos forces distinctives
- Définir le rôle de votre propre marque dans le modèle d'affaires de votre organisation
- Cerner vos publics privilégiés et clarifier votre proposition de valeur

3/Saisir les mécanismes permettant de se démarquer

- Établir une veille stratégique et développer votre réseau professionnel
- Promouvoir votre marque en ligne et hors ligne
- Connaître les meilleures pratiques et leurs effets concrets

4/Concevoir votre plan d'action et donner vie à votre marque

- Bâtir votre tableau de bord de gestion de marque personnelle
- Évaluer la cohérence de votre stratégie et définir les actions à mettre en place

Les « plus »

- Une méthode unique incluant un débrief de 30 minutes rappelant les notions apprises.
- Méthode pédagogique axée sur des cas pratiques et des techniques concrètes.

Les avantages du CAMPUS

Infopresse pour votre entreprise :

- Attestation Infopresse indiquant les unités d'éducation continue validée (0,7), signée par l'experte et Infopresse
- Formations reconnues par la Commission des partenaires du marché du travail et la SOFEDUC
- Certaines formations peuvent être éligibles à la loi du 1 %